



SOUMETTRE UNE DEMANDE D'OCTROI

Fonds Opération Enfant Soleil - Volet Équipements

Le Fonds Opération Enfant Soleil vise à soutenir le développement d'une pédiatrie de qualité et contribuer à la réalisation de projets pour tous les enfants du Québec.

AXES DE FINANCEMENT

- Équipements médicaux en soins ambulatoires incluant les soins complexes à domicile;
- Équipements spécialisés adaptés;
- Support aux établissements lors d'un éventuel rehaussement du niveau de soins;
- Support aux établissements en situation de pandémie.

CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ

- Être un établissement de santé reconnu et régi par le ministère de la Santé et des Services sociaux;
- Être en conformité avec les politiques de développement régional de la santé pour l'enfant;
- Être en conformité avec le permis d'établissement (Niveau de soins);
- Être dédié minimalement à 80 % à la clientèle pédiatrique;
- Avoir les ressources humaines et matérielles nécessaires à l'utilisation et à l'entretien de l'équipement.

CRITÈRES D'ATTRIBUTION DU FINANCEMENT

- La réponse aux besoins du milieu;
- Les retombées et l'impact du projet auprès des enfants;
- Le niveau de soins de l'établissement;
- La présentation d'un dossier complet incluant toutes les pièces justificatives demandées.

CONTRIBUTION FINANCIÈRE

- **100 % du coût de l'équipement accepté;**
- **100 % du coût de l'équipement accepté conjointement** entre Opération Enfant Soleil et le MSSS;
- **Montant forfaitaire** : ce montant peut être complété par la Fondation hospitalière ou le Centre hospitalier si nécessaire.

CLAUSES D'EXCLUSION

- Les équipements à usage unique ou à achats récurrents (ex. pansements, tubulures);
- Les frais de fonctionnement;
- Les salaires;
- Les équipements mobiliers réguliers des hôpitaux;
- Les demandes provenant de particuliers ou dans un but personnel;
- Les équipements ne répondant pas à la mission du fonds.

ÉTAPES D'ATTRIBUTION D'UN OCTROI

1. Dépôt de la demande regroupant tous les équipements souhaités classés par ordre de priorité pour tous les départements de l'établissement, entre le 1er septembre et le 15 octobre de via le formulaire en ligne;
2. Analyse et recommandation par un comité externe d'experts indépendants;
3. Approbation de l'octroi par le Conseil d'Administration d'Opération Enfant Soleil;
4. Approbation par le MSSS si nécessaire;
5. Signature de l'entente entre Opération Enfant Soleil et le demandeur;
6. Tournée annuelle d'Opération Enfant Soleil et annonce publique de l'octroi;
7. Versement de l'octroi (*aux alentours du mois de mars de l'année suivante*);
8. Achat des équipements octroyés;
9. Commande d'étiquettes autocollantes pour l'identification des équipements financés via le formulaire en ligne;
10. Reddition de compte complétée via le formulaire en ligne dans un délai de 12 mois suivant la réception de l'octroi.

DEMANDE DE DÉROGATION

Veillez prendre note qu'une fois l'octroi approuvé, tout changement souhaité doit être adressé par écrit à l'adresse octrois@operationenfantsoleil.ca. Les demandes de dérogations seront étudiées et approuvées par le Conseil d'Administration d'Opération Enfant Soleil.

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

S'il s'agit de votre première demande, veuillez communiquer avec nous afin d'obtenir un code d'utilisateur et un mot de passe. Pour toutes informations supplémentaires, n'hésitez pas à nous contacter :

Cindy Marcoux
Conseillère à la gestion des octrois
octrois@operationenfantsoleil.ca
1 877 683-2325, poste 151